

déjà. En second lieu, je crois qu'il nous permettra d'offrir de nouveaux services dans certains domaines qui sont d'une nécessité essentielle au pays. Je ne parlerai pas de ces services en détails, mais à titre d'exemple, il y a les soins aux enfants, les services d'assistance aux mères, les dispositions quant aux soins d'infirmières au foyer, et d'autres formes de services de santé dont on a un besoin pressant, dont les gens de ce domaine se rendent parfaitement compte. En troisième lieu, je crois que la mesure législative donnera un champ d'action beaucoup plus grand aux travailleurs sociaux dans le domaine du travail de prévention et de réadaptation qu'ils n'en ont eu jusqu'ici. Au lieu d'attendre que les familles et les personnes seules soient au bout de leur rouleau, les travailleurs sociaux pourront intervenir dès les premiers signes de détresse.

Les travailleurs sociaux auront un champ d'activité beaucoup plus vaste pour faire du travail de prévention et tenter des expériences avec de nouvelles formules de réadaptation. Quatrièmement, cette loi permettra sûrement de former un nombre de plus en plus grand de travailleurs sociaux de haute compétence. Il y a là un besoin important dans un siècle comme le nôtre, si exigeant du point de vue compétence. Enfin, cette loi sera très précieuse, car elle englobera les Indiens au même titre que les autres citoyens. J'estime que c'est là, à l'égard de certains indigènes du pays, une forme de restitution que nous aurions dû adopter il y a longtemps.

J'ajoute que je me rejouis des qualités du bill. Il constitue un progrès, sans, toutefois, fournir la solution complète aux problèmes actuels. Si je le critique, c'est qu'il ne va pas, justement, aussi loin qu'il le faut. Je conviens que les travailleurs sociaux font de très sérieuses réserves; plus d'un me l'a affirmé.

● (7.30 p.m.)

La nouvelle loi va engendrer beaucoup de confusion, et comme l'entière juridiction sera confiée aux gouvernements provinciaux, il y aura bien des obstacles à surmonter. Désormais, les gouvernements provinciaux auront la responsabilité de définir les besoins. Bon nombre de travailleurs sociaux s'inquiètent de cet état de choses; ils se demandent comment le régime fonctionnera dans plusieurs provinces, y compris la mienne. Non seulement l'évaluation des besoins dépendra-t-elle des gouvernements provinciaux, mais elle tiendra aussi à la

compétence, à la discrétion et à la clairvoyance du travailleur social lui-même. Bien des travailleurs sociaux m'ont dit qu'il sera sûrement aussi difficile d'admettre les requérants en vertu de l'évaluation des besoins qu'en vertu de l'évaluation des ressources. Les travailleurs sociaux auront des difficultés à surmonter, tant au niveau local qu'au niveau provincial; on devrait y réfléchir sérieusement.

Je voudrais maintenant formuler ma véritable critique; je l'ai déjà faite au sujet d'une autre mesure. La chute du gouvernement actuel ne découlera pas tant de ses péchés de commission que de ses péchés d'omission. Ce projet de loi ne renferme aucune disposition permettant de s'occuper des Canadiens retraités sur une base équitable ou comparable... N'écrivez pas maintenant, monsieur le ministre, car je n'ai pas terminé ma phrase. Ce bill ne fait rien, toutes proportions gardées, pour nos vieillards. Je sais que ce projet de loi mentionne les citoyens de cette catégorie, mais il le fait en fonction des indigents. Le bill ne renferme pour les vieillards aucune disposition fondée sur le droit. Ils ont sûrement droit à cela au moins.

Hier soir et aujourd'hui, lorsqu'il a parlé de rappels au Règlement, le ministre s'est retranché derrière le prétexte que ce bill n'était pas le moyen approprié pour majorer les pensions de vieillesse à \$100 par mois à partir de 65 ans, sans évaluation des ressources. Il a dit que ce n'était pas l'instrument indiqué.

Depuis le début de cette session en janvier, nous attendons la présentation d'une mesure haussant les pensions de vieillesse à \$100 et abaissant l'âge d'admissibilité à 65 ans. Toutefois, dès le 20 janvier, comme l'ont signalé les députés à ma droite, le gouvernement a indiqué son opposition en se prononçant contre une proposition visant à porter les pensions de vieillesse à \$100 par mois dès 65 ans, sans évaluation des ressources. Je tiens à préciser qu'à ce moment-là, le gouvernement n'a pas dit explicitement qu'il n'entendait rien faire pour les vieillards de notre pays avant la fin de cette session. Le gouvernement a laissé nos vieillards dans l'expectative d'une mesure qui élèverait leur niveau de vie.

Une voix: Ils attendent toujours.

Mme MacInnis: Oui, ils attendent toujours. J'ai été frappée d'indignation aujourd'hui en observant avec quelle vigueur et quelle habileté deux ministres de la Couronne se sont levés pour aider l'Orateur à trouver des motifs...